



COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU CAUDRESIS-CATESIS
Registre des délibérations
du Conseil communautaire

Séance du 17 décembre 2024

Date de convocation : 10 décembre 2024

Nombre de conseillers en exercice : 74

Président de séance : M. Serge SIMEON

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-sept décembre à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis se sont réunis à la salle Jules Mériaux du Cateau-Cambrésis, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Serge SIMEON, Président de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis.

Objet : Délibération 2024/125 portant nouvelles adhésions au SIDEN-SIAN

Membres présents (55 titulaires et 2 suppléants) : BASQUIN Alexandre, WAXIN Vincent, MACAREZ Jean-Félix, BACCOUT Fabrice, MÉRESSE DELSARTE Virginie, GAVE Nathalie, OLIVIER Jacques, SOUPLY Paul, DUDANT Pierre-Henri, DHAUSSY Mariana, MARECHALLE Didier, GOURMEZ Nicole, HOTTON Sandrine, FORRIERES Daniel, BONIFACE Didier, BRICOUT Frédéric, COLLIN Denis, DOYER Claude, MATON Audrey, MÉRY-DUEZ Anne-Sophie, POULAIN Bernard, RICHOMME Liliane, THUILLEZ Martine, TRIOUX COURBET Sandrine, GOETGHELUCK Alain, PELLETIER Gilles, LAUDE Pierre, PLET Bernard, GERARD Jean-Claude, GOSSART Jean-Marc (S), LEFEBVRE Bertrand, BASQUIN Etienne, DEMADE Aymeric, CLERC Sylvie, MODARELLI Joseph, PLATEAUX Stéphanie, PORCHERET Didier, SIMEON Serge, PAQUET Pascal, LEONARD Julien, MERIAUX Christelle, FONTAINE Cédric (S), LESNE-SETIAUX Monique, DUBUIS Bernadette, HENNEQUART Michel, RIBES-GRUERE Laurence, VILLAIN Bruno, HALLE Sylvain, NOIRMAIN Augustine, GERARD Pascal, GODELIEZ NICAISE Véronique, DEFAUX Maurice, QUONIOU Henri, RICHARD Jérémy, DOERLER-DESENNE Axelle, QUEVREUX Patrice, HERBET Yannick

Membres excusés (5) : LEDUC Brigitte, DAUCHET Martine, MAILLY Chantal, MÉLI Jérôme, GOURAUD Francis

Membres absents (4) : LOIGNON Laurent, HISBERGUE Antoine, HAVART Ludovic, RICHEZ Jean-Pierre

Membres ayant donné procuration (8) : PORTIER Carole à BASQUIN Alexandre, BALÉDENT Matthieu à MATON Audrey, BERANGER Agnès à COLLIN Denis, RIQUET Alain à TRIOUX COURBET Sandrine, DÉPREZ Marie-Josée à DUBUIS Bernadette, DAVOINE Matthieu à SIMEON Serge, MANESSE Joëlle à MODARELLI Joseph, JUMEAUX Stéphane à DUDANT Pierre-Henri

Secrétaire de séance : RICHARD Jérémy

Délibération 2024/125 portant nouvelles adhésions au SIDEN-SIAN

Vu les dispositions du code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral du 08 avril 1971 portant création du Syndicat Intercommunal d'Assainissement du Nord (SIAN),

Vu les arrêtés successifs portant extension ou réduction du périmètre, modification des statuts du SIAN et notamment du 21 novembre 2008 dotant le SIAN d'une compétence à la carte supplémentaire "Eau Potable et Industrielle" et d'un changement de dénomination, à savoir le SIDEN-SIAN,

Vu l'arrêté interdépartemental du 31 décembre 2008 portant adhésion du SIDEN France au SIDEN-SIAN avec transfert de la compétence "Eau Potable", entraînant de fait sa dissolution, les membres du SIDEN France devenant de plein droit membres du SIDEN-SIAN pour cette compétence,

Vu les arrêtés interdépartementaux successifs portant extension du périmètre du SIDEN-SIAN,

Vu les arrêtés interdépartementaux successifs portant modifications statutaires du SIDEN-SIAN et notamment ceux des 27 avril 2018 et 28 janvier 2019,

Vu la délibération du 8 septembre 2023 du Conseil Municipal de la commune de RUMILLY-EN-CAMBRESIS (Nord) sollicitant son adhésion au SIDEN-SIAN avec transfert de la compétence « Défense Extérieure Contre l'Incendie »,

Vu la délibération du 27 novembre 2023 du Conseil Municipal de la commune d'ESTREE-BLANCHE (Pas-de-Calais) sollicitant son adhésion au SIDEN-SIAN avec transfert de la compétence « Défense Extérieure Contre l'Incendie »,

Vu la délibération du 10 janvier 2024 du Conseil Municipal de la commune de BUSIGNY (Nord) sollicitant son adhésion au SIDEN-SIAN avec transfert de la compétence « Défense Extérieure Contre l'Incendie »,

Vu la délibération du 22 mars 2024 du Conseil Municipal de la commune de NOYELLES-SUR ESCAUT (Nord) sollicitant son adhésion au SIDEN-SIAN avec transfert de la compétence « Défense Extérieure Contre l'Incendie »,

Vu la délibération du 4 septembre 2024 du Conseil Municipal de la commune de CRESPIN (Nord) sollicitant son adhésion au SIDEN-SIAN avec transfert de la compétence « Défense Extérieure Contre l'Incendie »,

Vu la délibération du 7 juin 2024 du Conseil Municipal de la commune de TRESCAULT (Pas-de-Calais) sollicitant son adhésion au SIDEN-SIAN avec transfert de la compétence « Eau Potable ».

Vu la délibération du 11 avril 2024 du Conseil Municipal de la commune de SAINS-DU-NORD (Nord) sollicitant son adhésion au SIDEN-SIAN avec transfert de la compétence « Défense Extérieure Contre l'Incendie »,

Vu la délibération du 25 juin 2024 du Conseil Municipal de la commune de PAISSY (Aisne) sollicitant son adhésion au SIDEN-SIAN avec transfert de la compétence « Eau Potable »,

Vu la délibération du 5 août 2024 du Conseil Municipal de la commune d'HAVRINCOURT (Pas-de-Calais) sollicitant son adhésion au SIDEN-SIAN avec transfert de la compétence « Eau Potable »,

Vu la délibération du 3 septembre 2024 du Conseil Municipal de la commune d'URVILLERS (Aisne) sollicitant son adhésion au SIDEN-SIAN avec transfert de la compétence « Eau Potable »,

Considérant que le Conseil Communautaire estime qu'il est de l'intérêt de l'EPCI d'approuver ces nouvelles adhésions au SIDEN-SIAN,


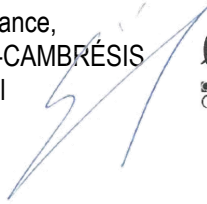

2024/

Après en avoir délibéré à l'unanimité, l'Assemblée approuve les nouvelles adhésions :

- Des communes de BUSIGNY, ESTREE-BLANCHE, NOYELLES-SUR-ESCAUT, SAINS-DU-NORD, RUMILLY-EN-CAMBRESIS et CRESPIN pour la compétence « Défense Extérieure Contre l'Incendie »,
- Des communes de TRESCAULT, PAISSY, HAVRINCOURT et URVILLERS pour la compétence « Eau Potable ».

Annexe(s) -

[Notification du SIDEN-SIAN des nouvelles adhésions](#)

<p>Le secrétaire de séance, Jérémy RICHARD</p>  <p><u>IMPORTANT – DELAIS ET VOIES DE RECOURS</u></p> <p>Conformément à l'article R421 – 1 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Lille peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de sa date de notification et/ou de sa publication.</p>	<p>Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits Acte certifié exécutoire Transmission en Sous-Préfecture le 19/12/2024 Publication le 19/12/2024</p> <p>Pour expédition conforme Le Président de séance, Maire du CATEAU-CAMBRESIS Conseiller Régional Serge SIMEON</p>  
---	---

**SIDEN
SIAN**

LE PRESIDENT



**Communauté d'Agglomération du
Caudrésis et du Catésis**
Monsieur le Président
Rue Victor Watremez RD 643
ZA Le bout des dix neuf
59157 BEAUVOIS-EN-CAMBRESIS

Wasquehal, le 24 septembre 2024

Lettre recommandée avec AR

Affaire suivie par François BERAUD

☎ : 03.20.66.43.03

✉ : directiongenerale@noreade.fr

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous notifier les délibérations adoptées par le Comité du SIDEN-SIAN lors de ses réunions en dates des 22 février 2024, 18 juin 2024 et 19 septembre 2024

- Adhésion au SIDEN-SIAN des communes de BUSIGNY, ESTREE-BLANCHE, NOYELLES-SUR-ESCAUT, SAINS-DU-NORD, RUMILLY-EN-CAMBRESIS et CRESPIEN pour la compétence DECI.
- Adhésion au SIDEN-SIAN des communes de TRESCAULT, PAISSY, HAVRINCOURT et URVILLERS pour la compétence Eau Potable.

Conformément aux dispositions de l'article L.5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, les Assemblées Délibérantes des Collectivités membres du SIDEN-SIAN doivent être consultées. Elles disposent d'un délai de **trois mois** pour se prononcer sur ces nouvelles adhésions.

En l'absence de réponse, l'avis est réputé favorable aux nouvelles adhésions.

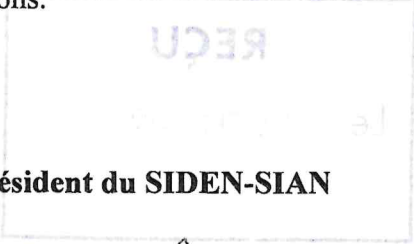
C'est pourquoi, par la présente, je vous saurais gré de bien vouloir réunir votre Conseil Communautaire afin de statuer sur ces demandes, et m'adresser ensuite la délibération correspondante dès que possible et avant le 24 décembre 2024, par courriel à l'adresse directiongenerale@noreade.fr ou par voie postale.

A cet effet, je joins à la présente un projet de délibération. A toutes fins utiles, vous avez la possibilité de télécharger le modèle de délibération via le lien suivant :

<https://sftp.noreade.fr/s/hVdiz31EzpKI1Qu>

(Adresse internet à saisir **directement** dans la barre d'adresse de votre navigateur et non pas sur google.fr)

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, mes meilleures salutations.


Le Président du SIDEN-SIAN

Paul Raoult
Cordialement.

Paul RAOULT

Pièce Jointe : Un dossier comprenant les délibérations du Comité du SIDEN-SIAN, les délibérations des Collectivités sollicitant leur adhésion et un modèle de délibération.

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : CC Caudresis-Catesis

Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	2025_125
Objet :	Délibération 2024/125 portant nouvelles adhésions au SIDEN-SIAN
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2024-12-17 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	8.8 - Environnement
Identifiant unique :	059-200030633-20241217-2025_125-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 059-200030633-20241217-2025_125-DE-1-1_0.xml	text/xml	881 o
Document principal (Délibération) Nom original : D125.pdf Nom métier : 99_DE-059-200030633-20241217-2025_125-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	876.6 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	19 décembre 2024 à 08h45min58s	Dépôt initial
En attente de transmission	19 décembre 2024 à 08h46min00s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	19 décembre 2024 à 08h46min01s	Transmis au MI
Acquittement reçu	19 décembre 2024 à 08h46min13s	Reçu par le MI le 2024-12-19